



Certificats d'économies d'énergie

Opération n° TRA-EQ-03

Télématicque embarquée pour le suivi de la conduite d'un véhicule

1. Secteur d'application

Flottes de véhicules professionnels.

2. Dénomination

Installation d'un équipement de télématicque embarquée et accès aux analyses comportementales par les conducteurs et par les gestionnaires de flotte.

3. Conditions pour la délivrance de certificats

Les équipements de télématicque installés fournissent les données minimales suivantes :

1. la consommation du véhicule ;
2. le kilométrage ;
3. l'utilisation de l'accélérateur ;
4. l'utilisation des freins ;
5. le régime moteur ;
6. les temps d'arrêt avec moteur fonctionnant.

4. Durée de vie conventionnelle

4 ans.

5. Montant des certificats en kWh cumac

Type de véhicule	Montant en kWh cumac par opération de télématicque installée
Véhicules légers	2 000
Véhicules utilitaires légers	2 900
Poids lourds	33 000
Autocar ou autobus	19 000